



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lieux de culte

Question écrite n° 10312

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les locaux confessionnels au sein des hôpitaux ou des maisons de retraite. Bon nombre de ces établissements n'en sont pas encore dotés, malgré le besoin de communion et de recueillement ressenti par les patients ou leurs familles lorsqu'ils y séjournent. Il lui demande donc s'il y a obligation ou non d'en prévoir et si des financements d'Etat sont éventuellement prévus lorsque la direction d'un hôpital ou d'une maison de retraite souhaite mettre en place un tel local.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10312

Rubrique : Cultes

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2003, page 308